## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM2025\_021

l'an deux mil vingt -cinq

le vingt-six mars à vingt-et-une heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,

Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

**Date de convocation** 20 MARS 2025 formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs: M. DIOP a donné procuration à M. PASSET

Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON

Date d'affichage de la convocation 20 MARS 2025 Absent: ./.

Date de publication de la délibération 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 Mme RANCE a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 17

Votants 19

## OBJET : Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Orge et de l'Yvette

M. BONY, Maire adjoint, expose:

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est porté par la CLE (Commission Loi sur l'Eau) du bassin Orge-Yvette.

La CLE (constituée d'élus et de représentants des services concernés et d'associations citoyennes) a travaillé pendant 3 ans à cette nouvelle version (accompagnée par un bureau d'études et les salariés de la CLE). Le document renforce les aspects prévention des inondations, en particulier du point de vue "urbanisme". Il a été approuvé à une large majorité par la CLE.

Ce document est maintenant soumis à l'avis des personnes qualifiées et des communes de son périmètre.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations, À l'unanimité,

**EMET** un avis favorable sur le projet de SAGE tel qu'adopté en commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Orge-Yvette le 13 février 2025,

CHARGE Mme la Maire de transmettre cet avis à M. le Président de la CLE.

Pour extrait conforme Cernay-la-Ville, le 1<sup>er</sup> avril 2025

La Maire Claire CHERET La secrétaire de séance Chantal RANCE

> en ligne 16 01/04/2025 ¥ 15h38 REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20250326-DCM2025\_021